

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5521

objet : **Usine d'incinération de Lyon-sud - Maintenance des moteurs, transformateurs et alternateurs du réseau électrique - Renouvellement éventuel des moteurs et des transformateurs hors d'usage - Lot n° 1 : maintenance des moteurs et renouvellement éventuel des moteurs hors d'usage - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propriété

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour la maintenance des moteurs, transformateurs et alternateurs du réseau électrique de l'usine d'incinération de Lyon-sud et le renouvellement éventuel des moteurs et des transformateurs hors d'usage, lot n° 1 : maintenance des moteurs de l'usine d'incinération de Lyon-sud et renouvellement éventuel des moteurs hors d'usage.

Cette procédure comporte également le lot n° 2 : maintenance des transformateurs et des alternateurs de l'usine d'incinération de Lyon-sud et renouvellement.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 31 août 2007, a classé les offres et choisi celle de la SARL SN Flashelec pour le marché à bons de commande, d'une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse trois fois une année et d'un montant de :

- minimum annuel : 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC,
- maximum annuel : 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Le lot n° 2 : maintenance des transformateurs et des alternateurs de l'usine d'incinération de Lyon-sud et renouvellement, a été déclaré infructueux par la commission permanente d'appel d'offres du 31 août 2007 et sera relancé en marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la maintenance des moteurs, transformateurs et alternateurs du réseau électrique de l'usine d'incinération de Lyon-sud et renouvellement éventuel des moteurs et des transformateurs hors d'usage. Lot n° 1 : maintenance des moteurs de l'usine d'incinération de Lyon-sud et renouvellement éventuel des moteurs hors d'usage et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise SARL SN Flashelec, pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse trois fois une année et pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC et maximum annuel de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement.

3° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,